



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

1ERE SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Numéro de la délibération  
2<sup>ème</sup> délibération

**Marché d'acquisition d'engins et de véhicules**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de janvier, à seize heures vingt-six minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
23 janvier 2020

Membres  
en exercice : 30

Étaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Fabrice DURO, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francis BAPTISTE, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 30 janvier 2020

Étaient absentes excusées : Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN.

SAINTE-ANNE,  
Le 30 janvier 2020

Étaient absents : Mme Michelle MAXO, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL, Mme Diana PERRAN.

-----  
Secrétaire de séance : Madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE  
-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-2;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 10 en date du 19 octobre 2016 portant règlement intérieur de la commande publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché ordinaire pour répondre aux besoins d'engins et de véhicules pour les services techniques de la Ville et pour faire face à l'arrivée régulière de sargasses sur son littoral ;

Considérant que le marché est divisé en 5 lots comme suit :

- Lot n° 1 – Acquisition d'un cribleur-nettoyeur de plage ;
- Lot n° 2 – Acquisition d'un tracteur 120 CV ;
- Lot n° 3 – Acquisition d'une chargeuse pelleteuse ;
- Lot n° 4 – Acquisition d'une benne épandeuse ;
- Lot n° 5 – Acquisition d'un camion 19 tonnes.

Considérant que l'acte d'engagement fixe le délai de livraison propre à chaque lot qui commence à courir au jour de réception de la notification du marché et se termine au jour de la réception des engins et véhicules ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 18 juillet 2019 selon une procédure d'appel d'offres ouvert et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur les supports suivants :

- Annonce JOUE n° 2019/S 140-344012 du 23/07/2019 ;
- Annonce BOAMP n° 19-112537 du 18/07/2019 ;
- Annonce ACHATPUBLIC n° 3425468 parue le 18/07/2019 ;
- Annonce France-Antilles n° F1043682 parue le 23/07/2019.

Considérant que la date limite de remise des plis a été fixée au 23 septembre 2019 ;

Considérant que la Commission d'ouverture des plis réunie le 9 octobre 2019 a procédé à l'examen et admission des deux candidatures réceptionnées dans le délai imparti ;

Considérant que les offres ont été appréciées en fonction des critères de sélection énoncés dans les documents de la consultation :

- *Prix des prestations* : 50 %,
- *Valeur technique* : 20 %,
- *Délai de livraison* : 20 %,
- *Durée de garantie* : 10 %.

Considérant qu'après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de sa séance du 20 décembre 2019, d'attribuer le marché comme suit :

| N° de lot | Intitulé du lot   | Attributaire  | Montant                             |
|-----------|---|---|-------------------------------------|
| 1         | Acquisition d'un cribleur-nettoyeur de plage                          | <b>SODIMAT SA</b><br>Rue Thomas EDISON<br>ZI de Jarry   | 74 500,00 € HT<br>TVA exonérée      |
| 2         | Acquisition d'un tracteur 120 CV (+ contrat annuel d'entretien)       | 97122 BAIE MAHAULT<br>Email : rlawson@sodimatgp.fr  | 94 991,00 € HT<br>97 157,74 € TTC   |
| 3         | Acquisition d'une chargeuse pelleteuse (+ contrat annuel d'entretien) | Tél : 0590 26 60 58<br>SIRET: 323 540 989 00015   | 127 382,93 € HT<br>128 783,98 € TTC |
| 4         | Acquisition d'une benne épandeuse                                     | <b>LE FLOCH DEPOLLUTION</b><br>ZA de Pen Prat,<br>29600 SAINTE-SEVE<br>Tél : 02 98 15 11 13<br>Email :<br>contact@leflochdepollution.com<br>SIRET : 330 955 865 00085 | 29 847,00 € HT<br>32 384,00 € TTC   |
| 5         | Acquisition d'un camion 19 tonnes                                     |   |                                     |

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer sans suite le lot n° 5 au motif que l'unique offre réceptionnée est inacceptable eu égard à l'enveloppe budgétaire allouée.

Le conseil municipal ;

Après discussion ;

A l'unanimité ;

**DECIDE :**

D'autoriser le Maire à signer le marché portant sur l'acquisition d'engins et de véhicules, ainsi que tout acte modificatif ou lié à son exécution, en ce qui concerne les lots n° 1 à 4, avec les attributaires susmentionnés, conformément à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 décembre 2019.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*